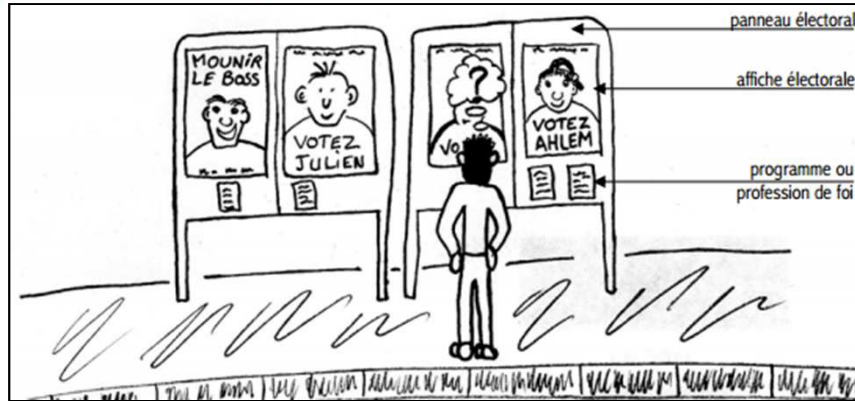


Zoom sur les élections présidentielles 2012

La campagne électorale

www.maicresse.fr

Les personnes qui souhaitent être élues sont les **candidats**. La période pendant laquelle le vainqueur d'une élection est à son poste s'appelle un **mandat**. Lorsqu'un mandat se termine, les **électeurs** sont « appelés aux urnes » (*on leur demande de voter de nouveau*).



Avant les élections, les candidats peuvent présenter leurs idées et leur programme pendant la **campagne électorale** : par des tracts, des affiches, à la radio, à la télévision ou lors de meetings publics. Une semaine avant le scrutin, les personnes inscrites sur les listes électorales reçoivent par courrier postal les « **professions de foi** » de tous les candidats.

Le jour du scrutin

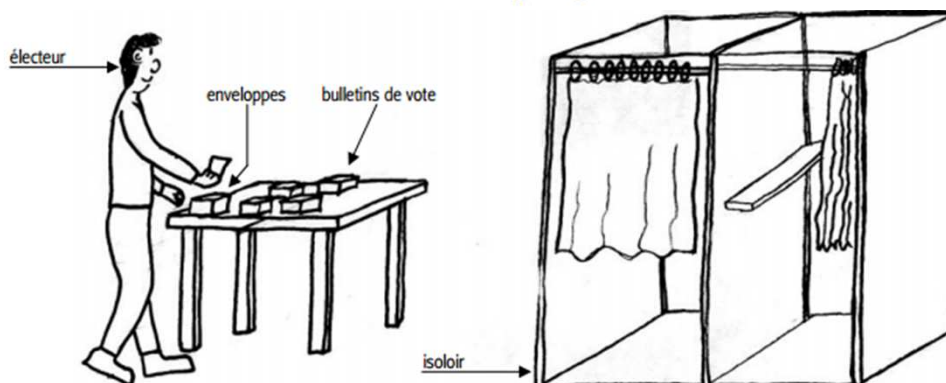
Les élections ont lieu un dimanche. Chaque électeur se rend dans le **bureau de vote** indiqué sur sa **carte d'électeur** (souvent installé dans une école). Il prend une **enveloppe** et un **bulletin** de chacun des candidats (car il ne doit pas montrer en public pour qui il vote). Il se rend ensuite dans l'**isoloir** (une cabine qui ressemble à celles qui permettent d'essayer les vêtements dans les magasins). Il choisit alors un bulletin de vote et le glisse dans l'enveloppe.



Le vote

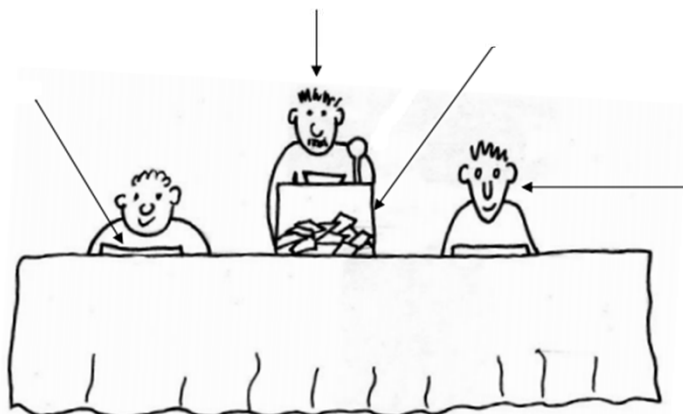
Le président du bureau de vote vérifie l'identité de l'électeur, les assesseurs recherchent son nom sur la liste électorale et le font signer. L'électeur dépose ensuite son enveloppe dans la fente de l'**urne** transparente. Le président du bureau de vote appuie sur le levier qui fait tomber l'enveloppe dans l'urne et dit « a voté ». Il n'a pas le droit de toucher l'enveloppe.

Lorsque quelqu'un ne peut pas se rendre au bureau de vote pour une raison sérieuse, il peut voter par l'intermédiaire d'un autre électeur : c'est le **vote par procuration**.

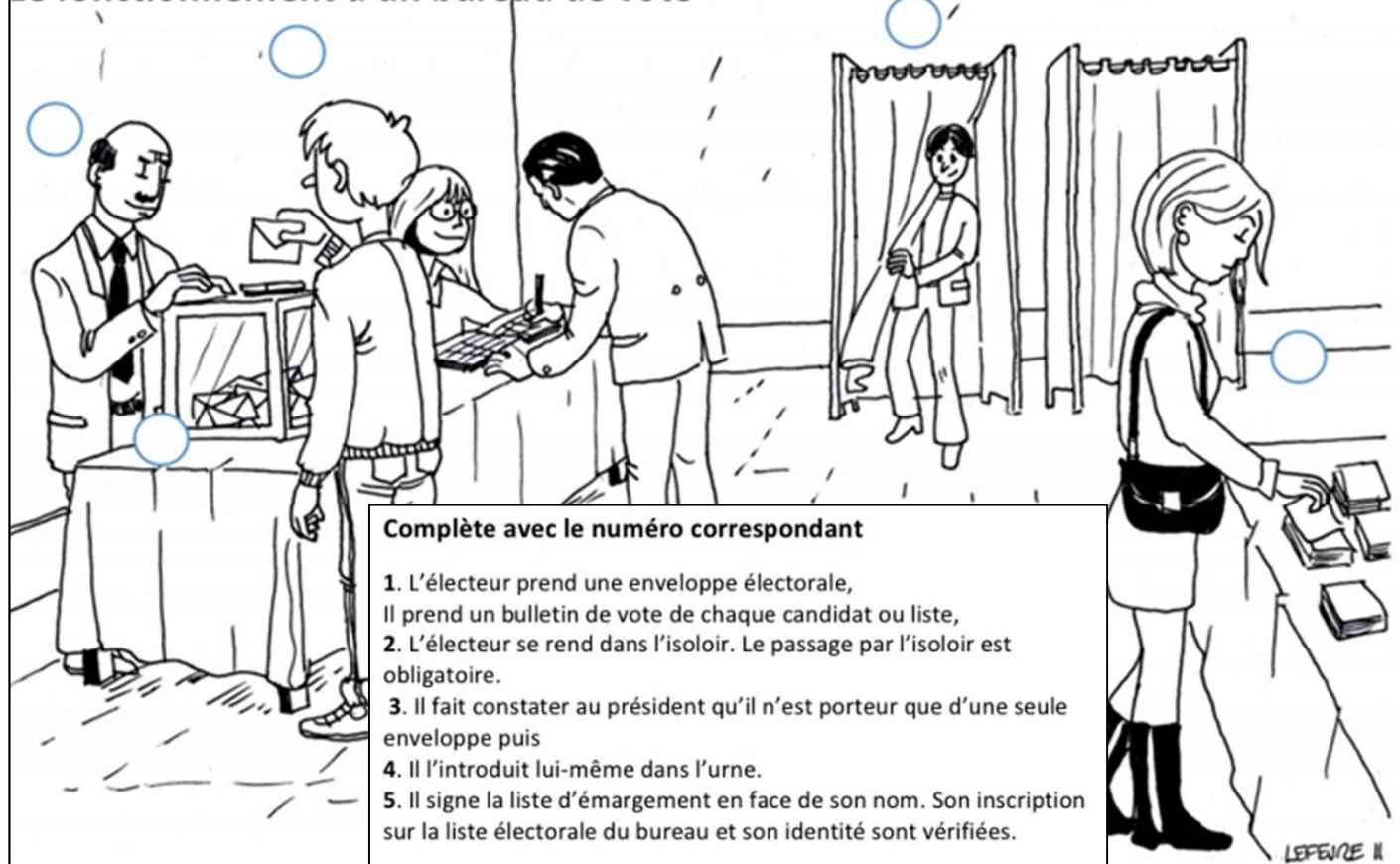


Le soir, le président du bureau de vote déclare la **clôture du scrutin**. Pendant que les assesseurs comptent les signatures, il fait ouvrir l'urne qui était fermée par des cadenas.

Les enveloppes sont comptées puis ouvertes par les **scrutateurs** (des électeurs volontaires). Ce **dépouillement** est public : tous ceux qui le souhaitent peuvent venir vérifier qu'il n'y a pas de fraude électorale. Les assesseurs et le président signeront ensuite le **procès verbal** et un fonctionnaire municipal apportera les résultats à la mairie. Les résultats des diverses communes sont centralisés dans les préfectures puis envoyés au ministère de l'Intérieur.



Le fonctionnement d'un bureau de vote



Complète avec le numéro correspondant

1. L'électeur prend une enveloppe électorale, Il prend un bulletin de vote de chaque candidat ou liste,
2. L'électeur se rend dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire.
3. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis
4. Il l'introduit lui-même dans l'urne.
5. Il signe la liste d'émargement en face de son nom. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées.